

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE DU 9 FEVRIER 2022

Séance ordinaire du conseil tenue à huis clos tel qu'autorisé temporairement par la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à cause de la Covid-19, le mercredi 9 février 2022 à 19h00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

Mme Micheline Grenier
mairesse de Sain-Frédéric

M. François Veilleux
maire de Beauceville

M. Jeannot Roy
maire de Saint-Joseph-des-Érables

M. Jean-Roch Veilleux
maire de Saint-Alfred

M. Serge Vachon
Maire de Saint-Joseph-de-Beauce

M. Mario Groleau
maire de Tring-Jonction

M. René Leduc
maire de Saint-Séverin

M. Patrice Mathieu
maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne

M. Sylvain Coutier
maire de Saint-Jules

Était également présent à cette session et agissant comme secrétaire d'assemblée :

M. Jacques Bussièrès, Directeur général et greffier-trésorier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 19h00.

7224-22

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Micheline Grenier et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du Conseil de la MRC Robert-Cliche

3.1. Séance ordinaire du 19 janvier 2022

4. Administration et finances

4.1. Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés

4.2. Liste des comptes à payer

4.3. Reddition de comptes piste cyclable MTQ

4.4. Piste cyclable phase 1

4.5. Fonds locaux d'investissement FLI-FLS – radiation de comptes

4.6. Reddition de comptes 2021 – Beauce Centre Économique

4.7. Plan d'action 2022 – Beauce Centre Économique

4.8. Évaluation – mandat de mise à niveau – Servitech

4.9. Refonte du site internet – offre de Enzo

4.10. Rapport d'audits – CMQ

5. Ressources humaines

5.1. Embauche d'un inspecteur

6. Aménagement du territoire

6.1. Conformité TJ 495 (zonage)

6.2. Avis et Conformité CPTAQ : MTQ St-Victor

6.3. Adoption du règlement 224-21

7. Environnement

7.1. Rapport du LES 2021

7.2. Achat des composteurs et bacs de cuisine

8. Cours d'eau et inspection régionale



8.1. Mise aux normes des installations septiques – Autorisation des travaux

9. Développement économique et social

9.1. Priorités d'intervention annuelle 2022-2023

10. Affaires nouvelles

10.1. Demande d'aide financière – UPA (travailleur de rang)

11. Période de questions

12. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MRC ROBERT-CLICHE

7225-22

3.1. Séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2021

Il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le procès-verbal du 19 janvier 2021.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

7226-22

4.1. Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et salaires payés du 20 janvier 2022 au 9 février 2022 et totalisant un montant de : 43 516.41 \$.

- Étant le chèque numéro : Aucun
- Paiement internet : Aucun

Pour un montant totalisant : 0 \$

Sommaire de paie

Pour un montant totalisant : 43 516.41 \$

Il est proposé par Patrice Mathieu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 20 janvier 2022 au 9 février 2022, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 43 516.41 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

7227-22

4.2. Liste des comptes à payer

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 191 037.40 \$ en date du 9 février 2022.

Il est proposé par François Veilleux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs au montant de 191 037.40 \$.

7228-22

4.3. Reddition de comptes piste cyclable MTQ

CONSIDÉRANT QUE

la MRC Robert-Cliche s'est vu accorder, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), une aide financière de 1M\$, représentant 50 % des dépenses admissibles, pour la construction d'une piste cyclable dans la zone urbaine de Beauceville;

CONSIDÉRANT QU'

initialement, la Ville avait jusqu'au 31 mars 2019 pour effectuer les travaux. Toutefois, sa réalisation a été repoussée au 31 mars 2022 pour



permettre à la Ville de procéder à la réfection du mur de soutènement de la 9e Avenue, et aménager une voie de contournement dans le secteur du nouvel aréna;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC a déjà transmis une avance à la ville de Beauceville de 500 000 \$ en mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE

pour recevoir le deuxième et dernier versement de l'aide financière, la MRC Robert Cliche doit adopter, par résolution, un rapport des travaux effectués en conformité avec les conditions du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de Robert-Cliche :

- adopte le rapport confirmant les dépenses et la réalisation des travaux tels que présentés;

- autorise le Directeur général à transmettre au MTQ la reddition de comptes pour les travaux avec les pièces requises;

- autorise, sur réception de la balance de subvention du MTQ, le remboursement à la ville de Beauceville les factures soumises (1 566 438\$) diminuées de l'avance de fonds (500 000\$) pour un montant total de 1 066 438\$ en attendant le financement final des immobilisations.

7229-22

4.4. Piste cyclable phase 1 – réception des travaux

CONSIDÉRANT QU'

la MRC a confié à la ville de Beauceville la réalisation des travaux de construction de la piste cyclable phase 1 dans le secteur sud non urbain entre BCV et Notre-Dame-des-Pins;

CONSIDÉRANT QUE

la demande à la MRC (résolution R-2022-01-7296) de procéder à la réception définitive des ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE

la ville de Beauceville a effectivement transmis en février et mai 2021 les documents mentionnés à la résolution pour des travaux effectués en 2016-2017 et que c'est à ce moment seulement que la MRC a été informée d'une problématique structurelle aux deux ponts;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC a demandé en mai 2021 une rencontre avec la ville et son ingénieur pour planifier une réception provisoire des ouvrages, rencontre qui n'a toujours pas eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE

les ponts relèvent du MTQ à l'exception de la surface de roulement, des approches et des glissières de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE

la MRC n'a pas d'indication quant aux travaux de remplacement des ponceaux dans la portion impliquée par la ville de Beauceville;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Serge Vachon et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche :



- procède à la réception définitive des ouvrages tel que demandé pour les portions complétées comme présenté aux plans tels que construits à l'exception de la traverse sud de la route 173, de la portion entre la route 173 et du nouvel aréna, des tabliers des deux ponts ci-haut mentionnés, ainsi que des ponceaux;
- demande à la ville de Beauceville de transmettre un calendrier de réalisation pour les portions non encore complétées et demande un rapport d'inspection de tous les ponceaux.

7230-22**4.5. Fonds locaux d'investissement FLI-FLS**

- CONSIDÉRANT** l'aide financière de 95 000 \$ accordée par le fonds local d'investissement pour le dossier FLI 240 sous forme de prêts sans garantie le 7 juillet 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** le solde du prêt FLI 240 est de 95 000 \$ et qu'aucun versement d'intérêts n'a été fait depuis le 1er mars 2019;
- CONSIDÉRANT** la réception d'un Avis de faillite le 8 avril 2019;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'investissement, lors de la tenue du comité d'investissement du 14 décembre 2021, recommandent la radiation du FLI 240;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean Roch Veilleux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche radie le solde de la dette du FLI 240.

7231-22**Fonds locaux d'investissement FLI-FLS 196**

- CONSIDÉRANT** l'aide financière de 50 000 \$ accordée par le fonds local d'investissement pour le dossier FLI FLS 196 sous forme de prêts sans garantie le 7 juillet 2016;
- CONSIDÉRANT QUE** le solde du prêt FLI 196 est de 24 857.12 \$ et du prêt FLS 196 est de 8 285.70\$ et qu'aucun versement n'a été fait depuis le 1er octobre 2019;
- CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise est fermée;
- CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité d'investissement, lors de la tenue du comité d'investissement du 14 décembre 2021, recommandent la radiation du FLI FLS 196;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean Roch Veilleux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche radie le solde de la dette du FLI FLS 196.

7232-22**4.6. Reddition de comptes 2021 – Beauce Centre Économique**

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil reçoit en dépôt le rapport annuel 2021 de la Beauce Centre Économique;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Serge Vachon et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le rapport tel que présenté et autorise la retenue de 10% de la contribution 2021.



7233-22

4.7. Plan d'action 2022 – Beauce Centre Économique

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil reçoit en dépôt le plan d'intervention de Beauce Centre Économique pour l'année 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** le plan d'intervention est conforme aux demandes de la MRC;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Sylvain Cloutier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accepte le plan d'intervention 2022 tel que présenté au autorise le paiement de la première tranche de 50% de la subvention annuelle de fonctionnement de Beauce Centre Économique.

7234-22

4.8. Évaluation – mandat de mise à niveau - Servitech

- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a modernisé l'évaluation pour créer une nouvelle classe forestière et que la MRC a migré en 2021 sur un nouveau logiciel d'évaluation plus moderne;
- CONSIDÉRANT QUE** le changement de logiciel a permis de découvrir toutes les non-conformités et que la base de données doit être corrigée;
- CONSIDÉRANT QUE** dû à la création de la nouvelle classe « forestière », les organismes responsables de l'évaluation municipale (OMRÉ), donc la MRC Robert-Cliche, ont été compensés par le MAMH via l'UMQ pour les inconvénients;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC a reçu en décembre 2021 une compensation de 29 632.50 \$;
- CONSIDÉRANT QU'** actuellement, on corrige les dossiers au fur et à la mesure qu'on les décèle, et chaque dossier génère une importante perte de temps qui ralentit le service;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise le Directeur général à négocier un mandat d'un maximum de 50 000\$ avec Servitech afin de corriger la base de données et autorise et cet effet, l'appropriation d'un montant de compensation gouvernementale de 29 632\$, ainsi qu'un montant de 20 000\$ provenant des surplus en évaluation.

7235-22

4.9. Refonte du site internet – offre de Enzo

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC prévoit depuis 2 ans une refonte de son site internet;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil a autorisé en juillet dernier de prendre les fonds dans la subvention gouvernementale de compensation de la COVID;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de René Leduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accepte l'offre de service de Enzo pour un montant de 9 400 \$ (+taxes).



7236-22

4.10. Rapport d'audits - CMQ

Le directeur général dépose au Conseil un rapport d'audit de la CMQ portant sur les dates de dépôt annuel des états financiers vérifiés.

5. RESSOURCES HUMAINES

7237-22

5.1. Embauche d'un inspecteur

Il est proposé par Micheline Grenier et résolu que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve l'embauche de Joël Fortier au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement, classe 3, échelon 1. Monsieur Fortier entrera en fonction le 15 février prochain.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7238-22

6.1. Conformité TJ 495 (zonage)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 10 janvier 2022, a adopté le règlement 495 modifiant le Règlement de zonage 395;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 12 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve le règlement 495 et le greffier-trésorier délivre à la municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

7239-22

6.2. Avis et Conformité CPTAQ : MTQ St-Victor

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports projette la modification et la réalisation de travaux d'infrastructure routière à Saint-Victor;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés sur un axe routier supérieur reliant deux municipalités de la MRC Robert-Cliche;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols du secteur est majoritairement de classe 3;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole du secteur vu son emplacement à proximité de la route;



- CONSIDÉRANT QUE** la majorité des terrains affectés sont présentement utilisés à des fins autres qu'agricoles;
- CONSIDÉRANT QUE** la portion de terrain en culture résiduel conservé par le propriétaire est de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à l'analyse du dossier dans le délai prescrit;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet a été jugé conforme aux objectifs et orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé, au document complémentaire et à la réglementation de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Sylvain Cloutier, il est résolu à l'unanimité:
- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
 - Que la MRC de Robert-Cliche recommande la demande de la Municipalité de Saint-Victor pour l'implantation de nouveaux puits municipaux sur son territoire.

7240-22

6.3. Adoption du règlement 224-21

- CONSIDÉRANT QUE** le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;
- CONSIDÉRANT QUE** le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Deflex Composite Inc., dont le terrain a atteint sa capacité maximale avec plusieurs bâtiments et aires de circulation et d'entreposage, requiert des espaces supplémentaires afin d'agrandir ses installations;
- CONSIDÉRANT QU'** aucun autre espace n'est disponible à proximité du site visé et à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- CONSIDÉRANT QUE** la CPTAQ a ordonné à cet effet une exclusion d'une superficie approximative de 0,46 hectare le 10 novembre 2021 (dossier 432738);
- CONSIDÉRANT QUE** de légères corrections doivent également être apportées aux limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité, afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et des limites plus précises de la zone agricole permanente;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 24 novembre 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 224-21 a été adopté le 24 novembre 2021;



CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation publique écrite s'est tenue du 12 au 27 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Groleau, et résolu à l'unanimité:

Que soit adopté le règlement 224-21 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements.

7. ENVIRONNEMENT

7241-22

7.1. Rapport du LES 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit produire obligatoirement un rapport de suivi post-fermeture détaillant les interventions réalisées durant la saison de traitement des eaux de lixiviation et joindre les copies de tous les certificats d'analyses d'un laboratoire agréé à la suite des échantillonnages résultant de chacune des campagnes de caractérisations;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit ensuite transmettre ledit rapport au MELCC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve le rapport annuel de suivi post-fermeture 2021 de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire situé à Beauceville.

7242-22

7.2. Deux soumissions pour l'achat des composteurs et mini bacs de cuisine

CONSIDÉRANT QU' en 2021, la MRC a fait le choix d'implanter des composteurs domestiques sur le territoire des cinq (5) plus petites municipalités et dans la partie rurale des quatre (4) plus grosses en fonction des obligations de la loi;

CONSIDÉRANT QU' en 2021, la MRC a demandé et obtenu une subvention (121 329 \$) dans le programme d'aide financière au programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) de RECYC-Québec;

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres pour l'achat des équipements ont été acheminés à certains fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE deux modèles de composteurs domestiques ont été retenus (fixe et rotatif) sont proposés pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la collecte et du traitement des matières putrescibles est un projet régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que:

- La MRC procède à l'achat en plusieurs lots pour éviter de gérer des problèmes d'entreposage et de surplus afin de s'ajuster aux chiffres réels à être



fournis par les municipalités diminuées du nombre de composteurs déjà fournis depuis 5 ans;

- Le Conseil retient la soumission de Joyal Groupe Expert-conseil et autorise l'achat d'un premier lot de mille (1000) composteurs fixe (Freegarden earth) et deux mille bacs de cuisine au montant de 78 872.86\$ (av.tx);

- Que la portion non couverte par la subvention soit prise à même le sur plus affecté GMR pour un montant de 80 106\$ (av.tx);

- La municipalité de Tring-Jonction, par souci d'équité, soit remboursée de la portion non subventionnée de son achat de bacs bruns – mini-bacs de cuisine à même le surplus affecté GMR pour un montant de 36 145\$ (av.tx).

8. COURS D'EAU ET INSPECTION RÉGIONALE

7243-22

8.1. Mise aux normes des installations septiques – Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche a acquis, excepté pour les nouvelles résidences et les nouveaux bâtiments, la compétence en matière d'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) pour l'ensemble de son territoire en vertu de son Règlement 126-09;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales confère aux municipalités le pouvoir d'installer une installation septique pour une résidence isolée aux frais du propriétaire;

CONSIDÉRANT QU' une infraction au Q-2, r.22 a été constatée depuis plus de 13 mois sur la propriété au 1410 Route 276 à Saint-Joseph de Beauce, que le propriétaire a reçu un constat d'infraction et que le propriétaire désire que la MRC effectue les travaux à sa place;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert Cliche veut s'assurer que les travaux de mise aux normes de l'installation septique soient réalisés;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pourront être recouvrés par les municipalités locales sous forme de taxe pour les propriétés où les travaux auront lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Vachon et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche:

- autorise la réalisation des travaux de mise aux normes des installations septiques sur la propriété au 1410 Route 276 à Saint-Joseph-de-Beauce en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales;
- autorise le directeur général à accorder tous les contrats et à signer tous les documents requis pour la réalisation des travaux et la production d'un rapport de construction conforme à l'article 7 du règlement 175-14 de la MRC;
- autorise le directeur général à refacturer la municipalité locale où les travaux auront lieu



tous les coûts relatifs à l'exécution des travaux.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

7244-22

9.1. Priorités d'intervention annuelle 2022-2023

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche s'est vu déléguer, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une part du FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – volet 2;
- CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation verse à la MRC Robert-Cliche la part annuelle du FRR dont elle a la gestion en trois versements;
- CONSIDÉRANT QUE** pour recevoir le deuxième versement de 40 % de la part du FRR 2021-2022, la MRC Robert-Cliche doit adopter, par résolution, ses priorités d'intervention pour l'année 2022-2023;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Patrice Mathieu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte les priorités d'intervention pour l'année 2022-2023 telles que présentées.

10. AFFAIRES NOUVELLES

7245-22

10.1. Demande d'aide financière – UPA (agent rural)

- CONSIDÉRANT** les actions prévues au PDZA;
- CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière de l'UPC pour l'embauche d'un deuxième travailleur de rang;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-Roch Veilleux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche accepte la demande d'aide financière 1,500.00 \$ par année pendant 5 ans à même le FRR volet 2.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise au Conseil.

7246-21

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François Veilleux et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h22.


JONATHAN V. BOLDUC
Préfet


JACQUES BUSSIÈRES
Directeur général et greffier-trésorier

